

Envoyé en préfecture le 29/05/2024 Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publis EMENT DE VAUCLU.

ID: 084-218400828-20240528-DCM2024_033-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2024

Délibération n° 2024_033

Date de convocation: 22/05/2024

Membres en exercice: 18

Votants: 17

POUR: 17

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-huit mai à vingt HEURES et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Régis SILVESTRE, Maire:

Présents: Régis SILVESTRE, Patrick CHAVADA, Mireille ORTUNO, Thibault DEMOULIN, Isabelle CHANTREL, Julien SANCHEZ, Bernard LE DILY, Bernard LECOMTE, Denis CHANTREL, Sandrine CONIL, Frédéric FARINA, Rima DELARRAT, Caroline DELFINO, Jean-Pierre AMIOT, Brigitte BASTOGNE, Lionel MARTIN,

Procurations: Rafaële MOURIER à Lionel MARTIN

Absents Excusés: Frédéric MOURIES

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX, attachée territoriale.

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX, attachée territoriale.

TECHNIQUE/ Renouvellement convention financière avec le SEV concernant les infrastructures de recharge véhicules électriques

Monsieur le maire cède la parole à M Patrick CHAVADA 1° adjoint et délégué aux travaux qui expose que la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique sont des enjeux majeurs pour notre société. Dans ce contexte, le développement des véhicules électriques est une solution prometteuse pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air.

Cependant, le déploiement des infrastructures de recharge est un préalable indispensable à l'essor des véhicules électriques. C'est pourquoi notre collectivité s'est engagée dans cette voie en signant une convention financière avec le SEV en 2018 pour la mise en place de bornes de recharge sur notre territoire.

Aujourd'hui, cette convention arrive à échéance et il convient de la renouveler pour poursuivre notre engagement en faveur de la mobilité électrique.

Considérant la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui fixe des objectifs ambitieux en matière de développement des véhicules électriques et de déploiement des infrastructures de recharge;

Considérant le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques, qui encadre les modalités de mise en place et d'exploitation des bornes de recharge ;

Considérant l'engagement de notre collectivité en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, ainsi que notre volonté de poursuivre notre partenariat avec le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV) pour le déploiement des infrastructures de recharge;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte;

Vu le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Vu la convention 1-2a du 06/12/2018 entre notre collectivité et le SEV pour la mise en place de bornes de recharge sur notre territoire:

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de convention financière n°2 entre notre collectivité et le SEV concernant de déploiement des infrastructures de recharge sur notre territoire, pour une durée de 10 ans à compter de la date de la signature de la convention par les 2 parties.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention renouvelée avec le SEV, ainsi que tous les documents et actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits Ont signé au registre les membres présents,

La secrétaire : Isabelle CHANTREL, Adjointe au maire

Le Maire